



Mai 2006

Notre référence - Our file
A-1165-1-INT.GENERAL

Lettre d'information Relevé de compte Les droits fonciers/tréfonciers et l'application de l'intérêt

Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) a la responsabilité de veiller à ce que les recettes perçues pour le compte des Premières nations soient reçues dans des délais adéquats. À compter de mai 2006, PGIC fournira aux compagnies un « relevé de compte » relativement aux ententes sur les droits fonciers et tréfonciers. Le premier relevé fera état de toutes les sommes en souffrance jusqu'au 30 avril 2006, inclusivement.

L'intérêt sera calculé sur les montants en souffrance à compter de la période d'avril 2006, si bien que, dans le cas des sommes dues avant le 1^{er} avril 2006, l'intérêt ne sera imposé que pour le mois de mai 2006 sur le relevé initial. Pour les périodes antérieures dont des paiements sont en souffrance, une facturation manuelle sera pratiquée. L'intérêt sur les sommes en souffrance relatif au droit foncier sera calculé selon le principe que si la somme est en retard mais payée dans le mois courant, intérêt sera imposé du date d'échéance à la date que le paiement est reçu. Si le paiement n'est pas reçu dans le mois courant, intérêt sera calculé jusqu'à la fin du mois suivant. Si le paiement est effectué avant la fin de ce mois, aucun intérêt supplémentaire ne sera imposé.

Exemple 1 – Pas de paiement reçu – Paiement dû le mois courant

Date prévue du paiement	7 avril 2006
Date du paiement	Aucun paiement effectué
Dates de calcul de l'intérêt	8-30 avril 2006 1 ^{er} -31 mai 2006

Exemple 2 - Pas de paiement reçu - Paiement dû avant le mois courant (relevé initial seulement)

Date prévue du paiement	7 mars 2006
Date du paiement	Aucun paiement effectué
Dates de calcul de l'intérêt	1 ^{er} -31 mai 2006

...2

Exemple 3 – Paiement reçu après la date d'échéance – avant la fin du mois courant

Date prévue du paiement	7 avril 2006
Date du paiement	28 avril 2006
Dates de calcul de l'intérêt	8-28 avril 2006

Exemple 4 - Paiement reçu après la date d'échéance – le mois suivant le mois courant

Date prévue du paiement	7 avril 2006
Date du paiement	15 mai 2006
Dates de calcul de l'intérêt	8-30 avril 2006 1 ^{er} -31 mai 2006
Intérêt calculé sur le relevé suivant	Aucun rajustement d'intérêt supplémentaire

Fondement réglementaire

PGIC a le pouvoir d'imposer un intérêt et de le percevoir aux termes du *Règlement sur les intérêts et les frais administratifs* en vigueur depuis le 1^{er} avril 1996. On trouvera des renseignements sur ce règlement sur le site Web du ministère de la Justice :

<http://lois.justice.gc.ca/fr/F-11/DORS-96-188/index.html>.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les relevés mensuels et l'intérêt, ou pour toute question concernant votre relevé, veuillez contacter :

L'agent des Finances
Pétrole et gaz des Indiens du Canada
Bureau 100, 9911, boulevard Chula
Tsuu T'ina (Alberta) T2W 6H6
Téléphone : (403) 292-5625
Télécopieur : (403) 292-5618
contactiogc@inac-ainc.gc.ca